

## **COMPTE RENDU DE CONSEIL DU 26 JANVIER 2018**

L'an deux mil dix-huit, et le vingt-six janvier, à 20 heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEPELTIER Gilles, Maire.

**Étaient présents** : Messieurs Monsieur LEPELTIER Gilles, COUSTHAM Thierry, CROTTÉ Jean-Pierre, DELAHAIE Didier, HAUTIN Johanny, SALGADO Francis et Mesdames DESPORTES Sandrine, HUITEL Christine, LAWRIE Stéphanie, LEFÈVRE Corinne et MÉTAIS Christelle.

**Absents excusés** :

*Nombre de Conseillers en exercice : 11*

*Nombre de Conseillers présents : 11*

*Date de la convocation : 08/01/2018*

*Date d'affichage : 08/01/2018*

Mme Stéphanie LAWRIE a été nommée secrétaire de séance.

Il est donné lecture du compte rendu du 19 décembre 2017 qui est adopté à l'unanimité sans observation.

### **L'ordre du jour :**

- Tarifs eau et assainissement
- Demandes de subventions
- Projets 2018
- Questions diverses

### **8.12 01 - TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 1<sup>er</sup> MARS 2018**

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018, les tarifs suivants :

#### **EAU :**

- **une part fixe de :** → **54 €**
- de 0 à 300 m<sup>3</sup> → **1.00 €/m<sup>3</sup>**
- + de 300 m<sup>3</sup> → **0.87 €/m<sup>3</sup>**

**ASSAINISSEMENT :** le m<sup>3</sup> → **1.18 €**

**BRANCHEMENT/RACCORDEMENT** au réseau d'eau : **250 €**

**BRANCHEMENT/RACCORDEMENT** au réseau d'assainissement : **550 €**

Les abonnés de la commune sont responsables de leur compteur d'eau et ont l'obligation de le protéger contre le gel. En cas de changement de leur compteur suite au gel, une participation financière leur sera facturée.

**CHANGEMENT COMPTEUR D'EAU SUITE AU GEL : 300€**

### **7.5.01 - SUBVENTION AIDE AUX COMMUNES A FAIBLE POPULATION FAPO**

Monsieur le maire expose que l'annuité d'emprunt du groupe scolaire s'élève à 14441.10 € et qu'il est possible de déposer un dossier de subventionnement auprès du conseil départemental.

Le conseil, après en avoir délibéré décide de solliciter, auprès du département, une subvention au meilleur taux, dans le cadre de l'aide aux communes à faible population (FAPO) pour l'année 2018, concernant l'annuité d'emprunt du groupe scolaire. Le montant total s'élève à : 14441.10€. Il charge le Maire de toutes les formalités

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt de réaliser les travaux de remplacement des canalisations d'eau potable générant du CVM dans le cadre de la convention de groupement de commande avec la commune de Saint-Aignan-le-Jaillard en date du 14 septembre 2017.

### **QUESTIONS DIVERSES**

### **8.12.02 TRAVAUX RÉSEAUX D'EAU SAINT AIGNAN LION**

Monsieur le maire expose que lors de la rédaction du marché de travaux du réseau d'eau potable, il n'a pas été spécifié que la commune de Saint Aignan agissait en tant que chef de file du groupement de commande et qu'administrativement la facturation à la commune de Lion ne pourra se faire. Il convient de corriger cet oubli.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Décide de passer le marché selon la procédure du marché négocié sans mise en concurrence et sans publicité préalable dans les conditions prévues à l'article 30 alinéa 3 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les travaux ne pouvant être fournis que par un opérateur économique déterminé pour des raisons techniques. Les prestations de ce marché seront attribuées au titulaire du marché de remplacement des réseaux d'eau potable générant du CVM de la commune de Saint-Aignan-le-Jaillard, précédemment passé après mise en concurrence selon la procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Les travaux sont réalisés en commun par les deux collectivités sur le secteur Nord-Est, et ne peuvent être réalisés que par une même entreprise.
- AUTORISE le Maire à signer le marché de travaux pour un montant de 86063.31 € HT (103275.97 € TTC).
- AUTORISE le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 8 103.51 € HT (9 724.21 € TTC).

### **7.11.1 RENOUVELLEMENT CONTRAT SEGILOG**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de renouvellement du contrat de la Société SEGILOG concernant l'acquisition de logiciels comptables et les prestations de services les accompagnants. Après avoir délibéré, le conseil accepte le renouvellement de contrat pour une durée de **trois ans à compter du 01/02/2015** et d'un montant **annuel** de :

- **1971 € HT** pour **la cession et droit d'utilisation**
- **219 € HT** pour **la maintenance et la formation,**

et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette opération.

### **7.11.2 CONTRAT DÉMATÉRIALISATION PREF ET SIGNATURE**

Le conseil après en avoir délibéré décide de ne pas installer de nouvelles applications et d'attendre le renouvellement des ordinateurs prévus en 2018.

### **7.10.1 INDEMNITÉ DU RECEVEUR**

Monsieur le Maire présente le courrier de Madame la Trésorière de Sully sur Loire sollicitant l'indemnité de Conseil des Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Établissements Publics Locaux.

Il rappelle qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16/12/1983 a précisé les conditions d'attribution de cette indemnité. Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de comptable du Trésor.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse d'attribuer l'indemnité de Conseil à Madame la Trésorière de Sully sur Loire.

### **Opération Loire propre**

La commune participera à l'opération Loire propre le samedi 3 mars prochain en fournissant sacs gants et café d'accueil aux participants.

### **Décade des non partants**

Le conseil propose de renouveler la participation de la commune via le CCAS à l'opération décade des non partants qui permet d'aider des enfants à partir en centre de vacances.

### **Prêt œuvre du Conseil Départemental**

Le conseil se félicite de l'installation dans la salle du conseil d'une œuvre picturale et graphique, figurative et symbolique de l'artiste Renaud Vaillant intitulé "Bicentenaire 6". Il prend connaissance d'une fiche réalisée par le fonds départemental d'art contemporain qui explicite la démarche de l'artiste. Le conseil adresse ses remerciements au conseil départemental, au FDAC et à Madame Dugrillon pour le

prêt gracieux de cette œuvre qui sera visible par tous ceux qui le souhaitent aux heures d'ouverture du secrétariat.

**Changement jour de ramassage des ordures ménagères**

Monsieur le maire indique qu'à compter du 5 février 2018 le ramassage des ordures ménagères aura lieu le lundi après-midi dans la commune. Les poubelles devront être déposées avant 12 h.

**Achat panneaux affichage**

Le conseil confirme l'achat de panneaux d'affichage et demande la modification du devis initial pour avoir un bandeau indiquant "affichage municipal" auprès de la société Comat et valco.

**Projets 2018**

Le conseil charge la commission travaux de faire établir des devis concernant:

- la peinture des huisseries de la Mairie
- Des travaux de mise aux normes du gîte rural (création d'une chambre, salle de bains et cuisine)
- Salle des fêtes ( finition, peinture, rideau et aménagement extérieur)
- Lagune pour le curage du bassin N°3
- Boulangerie (démontage du four et divers aménagement intérieur)
- Voirie : signalétique, et goudronnage.

**Prochain Conseil :**

Le prochain Conseil aura lieu le jeudi 29 mars 2018 à 20h30.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 00.

*LEPELTIER Gilles*

*HAUTIN Johanny*

*LAWRIE Stéphanie*

*COUSTHAM Thierry*

*CROTTÉ Jean-Pierre*

*DELAHAIE Didier*

*DESPORTES Sandrine*

*HUITEL Christine*

*LEFÈVRE Corinne*

*MÉTAIS Christelle*

*SALGADO Francis*